

<p align="center"><b>DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b></p>	<p align="center"><b>DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE</b></p> <p align="center"><b>Séance du 11 octobre 2022</b></p>	<p>Envoyé en préfecture le 18/10/2022 Reçu en préfecture le 18/10/2022 Publié le  ID : 074-200070852-20221011-CC_113_2022-DE</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 28 Suppléants : 2 Absents : 7 Pouvoir : 2 Votants : 32 Pour : 32 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p><b>N°CC 113/2022</b></p>	<p>L'an <b>deux mille vingt-deux</b>, le <b>11 octobre</b> à vingt heures, le Conseil Communautaire de la CC Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège, sous la présidence de <b>Monsieur Bernard REVILLON, 1<sup>er</sup> Vice-président.</b></p> <p><b>Date de convocation :</b> 05 octobre 2022</p> <p><b>Présents :</b> Mesdames Sophie COLAS, Laetitia COCATRIX, Sylvie TARAGON, Sandrine TASSET, Carole BRETON, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Marie-Christine GLANDUT, Carole ETTORI, Corine GUISEPPIN, Carine DUVERNOIS.</p> <p>Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Christian VERMELLE, Patrick CHAPEL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Didier CLERC, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, David BANANT, Vincent DUTOIT, Jérémie COURLET, Michel BOTTERI, Gérard LAMBERT, François SÈVE.</p> <p><b>Suppléant :</b> Georges CANICATTI représenté par Christophe COMÉ, Alain LAMBERT représenté par Dominique REY.</p> <p><b>Pouvoir :</b> Florence POZZO à Christian VERMELLE, Jean-Yves MÂCHARD à Bernard REVILLON.</p> <p><b>Absents :</b> Bernard THIBOUD, Frédérique AURELLE, Paul RANNARD, Hervé BOUËDEC, Pascal COULLOUX, Gilles CALLET, Gilles PILLOUX.</p> <p>Monsieur Michel BOTTERI est désigné secrétaire de séance.</p>	

**OBJET : MOBILITÉS – Création d'un parking de covoiturage au site de la Semine.**

Vu l'arrêté interpréfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes (CC) Usse et Rhône et notamment son article 6-1,  
Vu la convention signée avec la Région en matière de coopération entre autorités environnementales.

Considérant que la CC Usse et Rhône, dans le cadre de sa politique de mobilité, est compétente pour aménager des parkings de covoiturage.

Le Vice-président propose l'aménagement d'un parking de covoiturage à Chêne-en-Semine, sur le site de la Croisée, pour répondre à la problématique du stationnement et offrir une solution aux modalités pendulaires pour favoriser le covoiturage.

Le Vice-président détaille les motivations du parking de covoiturage, d'un total de 57 places :

- Le parking de covoiturage offre des places supplémentaires pour faciliter le covoiturage,
- Le site prévu est à proximité de l'échangeur autoroutier n°11 de l'A40 (700 mètres) qui est très emprunté par les actifs pendulaires vers le Genevois et le Pays de Gex,
- Le site proposé est couvert par la vidéo-surveillance.

Le Vice-président donne lecture du devis de l'entreprise *Rannard TP* pour évaluer les coûts des travaux et que ce devis se chiffre à 28 105,75 € HT, soit 33 726,90 € TTC. Il présente le plan de financement suivant :

Dépenses	Montants HT
Travaux d'aménagement du parking de covoiturage	28 105,75 €
Recettes	Montants HT
Subvention estimée de la Région Auvergne Rhône-Alpes (30 %)	8 431,72 €
Fonds propres CC Usse et Rhône	19 674,03 €

Le Vice-président demande aux Conseillers communautaires de lui autoriser à demander une évaluation de la subvention à la Région Auvergne Rhône-Alpes.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

**PROPOSE** d'aménager un parking de covoiturage sur le site de la Croisée, à Chêne-en-Semine.  
**VALIDE** le plan de financement suivant :

Dépenses	Montants HT
Travaux d'aménagement du parking de covoiturage	28 105,75 €
Recettes	Montants HT
Subvention estimée de la Région Auvergne Rhône-Alpes (30 %)	8 431,72 €
Fonds propres CC Usse et Rhône	19 674,03 €

**DEMANDE** un soutien financier à la Région Auvergne Rhône-Alpes.

**NOTIFIE** cette délibération à :

- La Région Auvergne Rhône-Alpes,
- La Commune de Chêne-en-Semine.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents*

**Le secrétaire de séance,  
Michel BOTTERI**

**Pour extrait conforme,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-président,  
Bernard REVILLON**



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*